



SECTIONS CGT TRESOR ISERE

Trésorerie Générale de l'Isère - 8, rue de Belgrade - 38000 Grenoble
Tél: 0476857596 Télécopie: 0476857599 Mél: cgt.038@dgfip.finances.gouv.fr
Site Internet : www.tresor.cgt.fr/38/

AGIRC ARCCO

La bataille des retraites continue

Les retraites, c'est pas fini ! pour les travailleurs du privé, deuxième manche avec les négociation dans les retraites complémentaires obligatoires AGIRC et ARRCO, négociations issues de la Loi Réforme des Retraites votée et promulguée. Ces négociations intéresseront chez nous particulièrement les polypensionnés !

Ci dessous tous les messages concernant cette négociation.

Vous pourrez aller aussi sur le site de la CGT : www.cgt.fr où déjà des infos, explications sont proposées.

1. Jeudi 25 novembre 2010 : déclaration de la Cgt suite à la réunion d'ouverture des négociations Arrco et Agirc

La négociation qui s'ouvre aujourd'hui va se tenir dans un contexte complètement inédit. En effet, jamais la question des retraites n'aura donné lieu à un tel niveau de mobilisation. Pendant plusieurs mois, des millions de salariés ont exprimé leur rejet d'une réforme gouvernementale injuste et inefficace. Ce faisant, ils ont aussi exprimé leur souhait que d'autres orientations soient mises en œuvre, pour mieux répondre aux besoins des actuels comme des futurs retraités, s'inscrivant dans un tout autre partage des richesses.

Ce mouvement se poursuit à l'appel des UCR de la CGT, de la CFDT, de la CFE-CGC et de la CFTC, ainsi que de l'UNSA et de la FGR-FP : les retraités défilent aujourd'hui, notamment contre la baisse de leur pouvoir d'achat. Tout bien considéré, les enjeux attachés à cette négociation sont rigoureusement les mêmes que ceux qui viennent de faire l'actualité.

Les différences techniques qui existent entre régimes par annuités et régime par points n'affectent pas la nature profonde des questions posées :

- ✓ • **Quel niveau de pension et quelles évolutions de celui-ci, pour les retraités actuels et futurs ?**
- ✓ • **Quelles solidarités dans chaque régime ?**
- ✓ • **Quels financements pour garantir des droits de haut niveau et assurer la pérennité de l'Arrco comme de l'Agirc ?**

N'en doutons pas, cette négociation va faire l'objet d'une attention des salariés sans commune mesure avec les négociations passées. D'autant que la décision « finale » n'est pas, cette fois, entre les mains d'un seul et unique individu, mais appartient à la majorité de ceux que l'on appelle les « partenaires sociaux ». Autrement dit, il est tout à fait envisageable de voir cette négociation se conclure par un accord de progrès.

La CGT aborde donc cette négociation avec détermination et la conviction que la décision autoritaire sur les régimes de base ne doit pas entraîner en chaîne une dégradation dans tous les régimes. **Soyez-en certains, tout au long des discussions à venir, la CGT formulera des propositions qui s'inscrivent dans cette volonté non seulement de préserver les droits des retraités actuels et futurs, mais aussi et surtout de les améliorer, en cohérence avec ce qu'elle a porté tout au long de ces derniers mois.**

Ainsi, la CGT présentera des propositions précises, tant sur le prix d'acquisition du point que sur sa valeur de service dans chacun des régimes. Elle exprimera naturellement ses propositions quant à l'évolution du rendement là aussi dans chacun des régimes. Elle présentera également des propositions afin d'améliorer les droits familiaux et conjugaux dans les deux régimes. Elle présentera enfin des propositions en matière de financement, portant sur les taux de cotisations contractuels comme sur les taux d'appel.

Détermination ne rime pas avec naïveté. Nous le savons, les discussions seront âpres et difficiles. Nous connaissons très bien les intentions du Medef. Il est le véritable instigateur de la loi portant réforme des retraites. Qu'il soit assuré qu'il aura affaire à forte partie.

La mobilisation pour les retraites n'est pas terminée. Avec leurs organisations syndicales, les salariés feront en sorte d'être écoutés et entendus à l'occasion de ces négociations.

Montreuil, le 25 novembre 2010

2. Mardi 30 novembre 2010, par Frédéric Dayan : la CGT signe la prorogation de l'AGFF

La CGT a décidé de signer l'accord de prorogation qui permet aux retraités de continuer de percevoir une retraite sans abattement pour la période allant du 1er janvier au 1er juillet 2011.

Dans le même temps, la CGT entend créer les conditions d'un nouvel accord sur les retraites complémentaires avant le 31 mars 2011 qui mette un terme à la baisse de rendement des régimes Arrco et Agirc, et revalorise la valeur de service du point sur la base de l'évolution du salaire moyen.

Elle entend gagner l'alignement par le haut des droits familiaux et conjugaux et renforcer le droit et l'accès à l'action sociale dans une période où le besoin de solidarité n'a jamais été aussi présent.

La négociation qui s'est ouverte le 25 novembre dernier doit se dérouler sous le contrôle des salariés. Leur intervention sera nécessaire pour ne pas subir de nouveaux reculs et obtenir une amélioration significative des droits. L'alignement des régimes complémentaires Arrco et Agirc n'est pas inéluctable. Il revient aux « partenaires sociaux » de créer les conditions d'un accord de progrès social.

Montreuil, le 30 novembre 2010